



Application du DNF dans les centres commerciaux

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 27 septembre 2003

Les fumeurs dans la galerie marchande de Creteil Soleil semblent méconnaître leurs obligations.

Le personnel de sécurité ainsi que les hotesses répondent que c'est un lieu privé donc non soumis à cette obligation.

Que faire ?

Merci pour votre action. Salutations

Réponse :

Ce n'est pas la notion de lieu public qui détermine le domaine d'application de la loi, c'est la notion de lieu clos et couvert accueillant du public, ce qui est le cas de la galerie marchande.

Consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les galeries marchandes, puis la [méthode pratique](#) proposée par DNF pour obtenir le respect de la protection contre le tabagisme.